

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N° 2025 057 7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 4 décembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 4 décembre 2025	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON, Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, MME TISSOT et M. FRIMON-RICHARD, formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 24	<u>Absents représentés</u> : MME DELAVOIX par MME RAFOUJAULT, M. BREHIER par M. FRIMON-RICHARD, M. LEDUC par MME ROCH et M. BETTI par M. MATT.
PRÉSENTS : 19	<u>Absent</u> : M. JACQUIN
VOTANTS : 23	M. MONROIG a été élu secrétaire de séance.

**INCORPORATION DE LA VOIRIE, L'ASSAINISSEMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC  
DU LOTISSEMENT « 12 ET 13 CHEMIN DES RUELLES » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblé que le 3 décembre 2014, un permis d'aménager pour de 4 lots, chemin des Ruelles, a été accordé. Les travaux sont aujourd'hui achevés, et il convient d'incorporer la voirie, l'assainissement et l'éclairage public de ce lotissement. La voirie est composée des parcelles cadastrées AE 322 et AE 326, d'une superficie de 587 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles de terrain seront cédées par Monsieur et Madame LOWAGIE Jean-Pierre et Monsieur LOWAGIE Cyrille à la commune, à l'euro symbolique. Les frais d'actes inhérents à la cession seront pris en charge par les propriétaires.

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

**VU la délibération n° 2006-112 du 23 novembre 2006 modifiant les conditions d'incorporation de la voirie et des réseaux divers dans le domaine communal,**

**VU les avis favorables émis par la Commission conjointe du Développement urbain, économique et numérique, des travaux et de la voirie, la transition énergétique et du développement durable, le 10 décembre 2025, et par la commission des finances et des affaires administratives le 3 décembre 2025.**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**EMET un avis favorable quant à l'incorporation des parcelles de terrain cadastrées section AE n°322 et AE n°326, qui constituent les parties communes (voirie, assainissement et éclairage) du lotissement sis 12 et 13 chemin des Ruelles, dans le domaine public de la Commune.**

**PRÉCISE** que les frais d'acte inhérents à cette cession seront intégralement pris en charge par les propriétaires.

**DÉSIGNE** Maître Franck BRULPORT, Notaire, domicilié à Arpajon (91290), 15 Avenue de la Division Leclerc, pour établir l'acte de cession correspondant.

**AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 16/12/2025  
et de la publication le : 17/12/2025  
Le Maire



Edouard MATT

Pour extrait conforme  
Le Maire d'Egly

MATT Edouard